

Résultats de la réunion de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Hong Kong 13-18 décembre 2005

Cette note fait le point des principaux résultats obtenus dans le domaine agricole par la conférence ministérielle de l'OMC réunie à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005 à partir des extraits du projet de déclaration final du 18 décembre 2005.

Les principaux résultats sont :

- **Elimination « progressive et parallèle » des subventions à l'exportation pour la fin 2013** (mais la date ne sera confirmée que lorsque les modalités auront été négociées).
- **Elimination des subventions à l'exportation des pays développés pour le coton dès 2006.**
- **Accès sans droits et sans contingent pour tous les produits de tous les pays les moins avancés (PMA)** aux marchés des pays développés, et en développement volontaire, en 2008 ; cette disposition doit s'appliquer au moins à **97% des produits originaires des PMA.**
- Les modalités devront être établies au plus tard le **30 avril 2006** et les listes d'engagement le **31 juillet 2006.**
- Les négociations du cycle de Doha devront être conclues **en 2006.**

1. Quelques rappels afin de faciliter la compréhension de la déclaration de Hong Kong

- **La réunion de Hong Kong** est la sixième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce

La conférence ministérielle est l'organe de décision suprême de l'OMC qui doit se réunir au moins une fois tous les deux ans.

- **Réunions ministérielles précédentes :**

- . Singapour : 9-13 décembre 1996
- . Genève : 18-20 mai 1998
- . Seattle : 30 novembre 3 décembre 1999
- . Doha : 9-13 novembre 2001
- . Cancun : 10-14 septembre 2003
- . Hong Kong : 13-18 décembre 2005.

- **Le programme de Doha pour le développement**

La déclaration de la quatrième conférence ministérielle tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2001 définit le mandat pour les sujets de négociation, y compris les questions de mise en œuvre des accords en vigueur.

Extraits : paragraphe 2

« ...la majorité des membres de l'OMC sont **des pays en développement**. Nous visons à mettre leurs besoins et leurs intérêts au centre du Programme de travail adopté dans la présente déclaration »...

Paragraphe 4

« ...nous soulignons notre attachement à l'OMC en tant **qu'enceinte unique pour l'élaboration de règles commerciales et la libéralisation des échanges au niveau mondial...** »

Paragraphe 5

« ...nous continuerons d'œuvrer avec **les institutions de Bretton Wood** en faveur d'une plus grande cohérence dans l'élaboration de politiques économiques au niveau mondial »

Paragraphe 13

« Nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles **de l'accès des marchés ; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation**, en vue de leur retrait progressif ; et des **réductions substantielles du soutien interne** ayant des effets de distorsion des échanges. Nous convenons que **le traitement spécial et différencié** pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments de négociation. »

2. La déclaration ministérielle de Hong Kong

- **Extraits :**

- Conclure en 2006
 - **Article 1 :** « ...nous réitérons notre détermination à mener à bien le Programme de travail de Doha dans son intégralité et à **conclure avec succès en 2006** les négociations lancées à Doha »
- Dimension développement
 - **Article 2 :** « Nous soulignons l'importance centrale de la **dimension développement**... et nous nous engageons à faire en sorte qu'elle devienne une réalité tangible en ce qui concerne aussi bien les résultats des négociations sur l'accès aux marchés et l'élaboration des règles que les questions spécifiques liées au développement... »
- Mandat relatif à l'agriculture réaffirmé
 - Paragraphe 4 : « Nous réaffirmons notre attachement **au mandat relatif à l'agriculture** tel qu'il est énoncé au paragraphe 13 de la déclaration ministérielle de Doha »
- Soutien interne
 - Le paragraphe 5 établit **trois fourchettes** de classement des subventions agricoles internes ayant des effets de distorsion. « le Membre qui a le niveau le plus élevé de soutien autorisé se situera dans la fourchette supérieure ». **La fourchette supérieure** (où se situera l'Union européenne) **aura les abaissements linéaires les plus élevés**. Tous les pays en développement se situeront dans la fourchette inférieure.
 - Paragraphe 6 : « Nous convenons d'assurer **l'élimination parallèle** de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant **toutes les mesures à l'exportation** d'effet équivalent, qui devra être achevé pour la **fin 2013**. Cela sera fait d'une manière **progressive et parallèle** à préciser dans les modalités afin qu'une partie substantielle soit réalisée pour la fin de la première moitié de la période de mise en œuvre [...]. Nous conviendrons de disciplines effectives concernant l'aide alimentaire en nature, la monétisation et les réexportations...
La date ci-dessus pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation ainsi que la progressivité et le **parallélisme** convenus, ne sera confirmée qu'au moment de l'achèvement des modalités. »
 - Paragraphe 7 : « Nous adoptons **quatre fourchettes pour la structuration des abaissements tarifaires** ». Les pays en développement désigneront eux-mêmes les lignes tarifaires des produits spéciaux selon des critères de sécurité alimentaire, garantie des moyens d'existence et de développement rural et auront le droit d'avoir recours à un mécanisme de sauvegarde spécial basé sur des seuils de déclenchement fondés sur les quantités importées et les prix.
- Elimination des subventions à l'exportation

Le coton

- . Paragraphe 10 : « nous sommes résolus à établir les modalités au plus tard **le 30 avril 2006** et présenter des projets de **listes complètes** fondées sur ces modalités au plus tard **le 31 juillet 2006**. »
- . Paragraphe 11 : le coton « ...nous réaffirmons notre engagement de faire en sorte d'avoir une décision explicite sur le coton dans le cadre des négociations sur l'agriculture et par le biais du sous-comité coton de manière **ambitieuse, rapide et spécifique**, comme suit :
 - Toutes les **formes de subventions à l'exportation pour le coton** seront éliminées par les pays développés en **2006**.
 - En ce qui concerne **l'accès aux marchés**, les pays développés accorderont un accès **en franchise de droits et sans contingent** aux exportations de coton en provenance des **pays les moins avancés (PMA)** à compter du début de la période de mise en œuvre. »
- . Paragraphe 12 : « nous demandons instamment à la communauté du développement d'intensifier encore son aide concernant spécifiquement le coton...Nous nous félicitons des efforts de réforme interne des producteurs de coton africains visant à accroître la productivité et l'efficience... »
- . Paragraphe 29 : ADPIC (droits de propriété intellectuelle touchant au commerce) « Nous prenons note des progrès dans les négociations sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des **indications géographiques pour les vins et spiritueux... »**
- . Paragraphe 47 : « les pays développés Membres, et les pays en développement Membres qui se déclarent en mesure de le faire, conviennent de mettre en œuvre **un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA** ainsi qu'il est prévu en annexe F... »
 - Annexe F : « i) offrir un accès aux marchés en franchise **de droits et sans contingent** sur une base durable, pour tous les produits originaux de tous les PMA pour **2008** ou au plus tard le début de la période de mise en œuvre.
 - ii) les Membres qui auront alors des difficultés à offrir un accès aux marchés comme il est indiqué ci-dessus offriront un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour **au moins 97 pour cent** des produits originaires des PMA.... »
- . Paragraphe 47 (suite) : « ...nous réaffirmons notre engagement d'accroître à titre prioritaire **l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce effectif à l'intention des PMA**. ».

Accès aux marchés pour les PMA

Assistance technique